

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE SERVICES – CLIENTS PROFESSIONNELS

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et de service (les « **CGVS** ») s'appliquent aux ventes de pièces, outils et autres produits (les « **Produits** »), ainsi qu'aux solutions logicielles (les « **Logiciels** »), proposées par la société ALIENTECH FRANCE – RCS n°831 039 300 (« **ALIENTECH FRANCE** ») au profit de clients professionnels exclusivement, c'est-à-dire tout client, disposant d'un numéro SIRET ou d'une société en cours de formation, qui contracte avec ALIENTECH FRANCE pour les besoins et/ou dans le cadre de son activité professionnelle (le ou les « **Clients** »).

Les ventes de Produits et de Logiciels proposés par ALIENTECH FRANCE sont exclusivement réservées aux Clients professionnels qui agissent pour les besoins et/ou dans le cadre de leur activité professionnelle actuelle ou en cours de formation. Par conséquent, le Client s'engage à acheter et à utiliser les Produits et/ou Logiciels fournis par ALIENTECH FRANCE exclusivement à des fins professionnelles. Sans limiter la généralité de ce qui précède, ALIENTECH FRANCE décline toute responsabilité pour tout usage en dehors d'un cadre professionnel et le Client garantit ALIENTECH FRANCE, sans limitation de montant, contre toutes conséquences et tous recours, quels qu'ils soient, en cas d'usage des Produits et/ou Logiciels associés à des fins autres que strictement professionnelles.

Les CGVS sont communiquées en même temps que les devis transmis par ALIENTECH FRANCE. Toute commande adressée à ALIENTECH FRANCE implique l'acceptation intégrale et sans réserve des CGVS dans leur dernière version en vigueur. Toutes conditions différentes et/ou contraires opposées par le Client seront, à défaut d'acceptation préalable et écrite d'ALIENTECH FRANCE, inopposables à cette dernière, quels que soient le moment et la façon dont elles auront pu être portées à sa connaissance.

Les CGVS sont rédigées en langue française dans leur version originale qui seule fait foi, primant sur toute autre version traduite en langue étrangère. Si une stipulation quelconque des CGVS est déclarée nulle ou sans effet quel que soit le fondement juridique par un Tribunal ou toute autre administration ou autorité, une telle décision n'affectera en aucun cas la validité des autres stipulations. Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative ou un droit reconnu par les CGVS, ou de ne pas exiger l'exécution d'une stipulation quelconque des présentes ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite par ALIENTECH FRANCE au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

Article 2 - COMMANDES

Toute commande fait l'objet d'un devis préalable remis par ALIENTECH FRANCE et validé par le Client, ceci par tous moyens écrits (y compris par email).

La recevabilité de la commande est subordonnée à la disponibilité matérielle des Produits et/ou Logiciels concernés. En fonction de la nature de la commande, ALIENTECH FRANCE se réserve le droit d'exiger le paiement d'un acompte préalable à la commande. De même, en cas de détérioration du crédit du Client (insolvabilité, incident de paiement antérieur, etc.), la recevabilité de la commande peut être subordonnée à des garanties spécifiques.

La commande est considérée comme ferme et définitive à partir de validation du devis adressé par ALIENTECH FRANCE. Toute demande de modification d'une commande ferme et définitive par le Client est soumise à l'accord préalable et écrit d'ALIENTECH FRANCE et peut donner lieu à une prolongation des délais de livraison et à des frais et coûts additionnels. Pour toute annulation d'une commande ferme et définitive, ALIENTECH FRANCE pourra conserver les éventuels acomptes et paiements déjà versés par le Client.

Article 3 - LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

3.1. Clauses applicables aux Produits (outils et matériels)

Le Client supporte la charge des risques que les Produits peuvent subir ou occasionner à partir du moment où ils sont livrés à l'adresse indiquée lors de la commande.

Les délais de livraison des Produits sont déterminés par ALIENTECH FRANCE en fonction de la nature et du volume des Produits commandés, des contraintes d'approvisionnement et de transport propres à ALIENTECH FRANCE et/ou à ses propres fournisseurs, ainsi que de la période d'activité. Les délais étant communiqués à titre indicatif, leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités, dommages-intérêts, remboursement de prix, retenues, compensations et/ou annulations de commandes.

Le Client doit mettre en œuvre toute précaution utile et nécessaire pour ne pas altérer la qualité et la destination des Produits, et s'engage à les utiliser, les stocker et les entretenir dans des conditions optimales et adéquates, le tout conformément aux préconisations données par ALIENTECH FRANCE.

ALIENTECH FRANCE ne saurait être tenue responsable de tout préjudice survenant suite à une manipulation, une utilisation ou un stockage des Produits contraire aux stipulations du présent article, à la nature et à la finalité des Produits.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE SERVICES – CLIENTS PROFESSIONNELS

3.2. Clauses applicables aux Logiciels

Les Logiciels commandés par le Client sont fournis et mis à disposition par ALIENTECH FRANCE par le biais du code exécutable qui doit être activé par le Client.

Lors de l'activation et de l'installation du Logiciel depuis son matériel informatique, le Client est tenu d'accepter et d'adhérer aux conditions, modalités et limites d'utilisation et de licence du Logiciel, de même qu'aux conditions de garanties. A toutes fins utiles, il est expressément rappelé que ces conditions contractuelles sont éditées par et engagent uniquement la société de droit italien ALIENTECH S.R.L. qui est l'éditeur des Logiciels revendus par ALIENTECH FRANCE et dont les coordonnées figurent ci-après :

ALIENTECH S.R.L.
Via dei Cordari 1, 13039 Trino (VC), ITALIE
Tel.: +390161801025
info@alientech.to

Article 4 - PRIX ET PAIEMENT

Les prix des Produits et/ou Logiciels sont ceux en vigueur au jour de la commande et s'entendent en euros (€), hors taxes (H.T.) et par principe hors frais de transport (sauf accord particulier). Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en sus du prix sont à la charge du Client.

Sauf accord particulier, le prix des Produits et/ou Logiciels commandés doit être réglé en intégralité au moment de leur commande.

Pour tout retard dans les paiements, ALIENTECH FRANCE pourra de plein droit réclamer (a) une pénalité sur les sommes dues calculée sur la base du taux BCE majoré de 10 points de pourcentage, (b) une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, (c) sans préjudice du droit de suspendre toute commande en cours, d'exiger des garanties de paiement spécifiques pour toute nouvelle commande, de rendre exigibles toutes dettes non encore échues.

Article 5 - CONFORMITE ET GARANTIES

5.1. Clauses applicables aux Produits (outils et matériels)

L'état, l'absence de défaut apparent et la conformité en qualité et en quantité des Produits doivent être vérifiés par le Client lors de leur livraison. Pour assurer la conservation des recours contre le transporteur, le Client est tenu de faire part de ses réclamations, réserves ou contestations sur le bon de transport et confirmer celles-ci par écrit auprès du transporteur et d'ALIENTECH FRANCE dans un délai de 48 heures à compter de la livraison des Produits.

La signature sans réserve du bon de livraison des Produits par le Client vaut acceptation pure et simple et sans réserve de la livraison des Produits commandés. Le Client est tenu de faire part de ses réclamations, concernant la conformité des Produits par LRAR adressée à ALIENTECH FRANCE dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception des Produits.

Les vices cachés doivent exister au moment du transfert des risques pour être pris en charge. Pour mettre en œuvre la garantie des vices cachés, le Client doit exercer son action en garantie en adressant une LRAR à ALIENTECH FRANCE dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception des Produits.

ALIENTECH FRANCE ne pourra être tenue responsable sur le fondement de la responsabilité des produits défectueux prévue par les articles 1245 et suivants du Code civil, des dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par la victime pour son usage ou sa consommation privée.

Dans tous les cas, la responsabilité d'ALIENTECH FRANCE est expressément limitée (i) soit au remplacement des Produits, (ii) soit à l'émission d'un avoir, à l'exclusion de toute indemnité, dommages-intérêts, préjudices indirects, déductions et/ou pénalités de quelque nature que ce soit.

5.2. Clauses applicables aux Logiciels

Les conditions, modalités et limites de maintenance et de garantie applicables aux Logiciels commercialisés par ALIENTECH FRANCE sont celles de la société de droit italien ALIENTECH S.R.L. qui édite lesdits Logiciels, dont les coordonnées figurent ci-après :

ALIENTECH S.R.L.
Via dei Cordari 1, 13039 Trino (VC), ITALIE
Tel.: +390161801025
info@alientech.to

Pour toute question concernant la maintenance et/ou la garantie desdits Logiciels, le Client est invité à contacter la société de droit italien ALIENTECH S.R.L. selon les coordonnées qui figurent ci-dessus.

Article 6 - PROPRIETE

6.1. Clause de réserve de propriété applicable aux Produits (outils et matériels)

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client n'interviendra qu'au complet paiement du prix, frais et intérêts compris. A défaut de paiement partiel ou total du prix, ALIENTECH FRANCE pourra exercer toute action en application de la présente clause de réserve de propriété. Dans ce cas, le Client devra à ses frais, risques et périls restituer les Produits impayés après demande d'ALIENTECH FRANCE par LRAR, sans préjudice du droit pour cette dernière de conserver les sommes partiellement versées.

6.2. Clauses applicables aux Logiciels

Il est expressément rappelé et convenu que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, tels que définis par le Code de la propriété intellectuelle français et les différentes conventions internationales en la matière, appartiennent exclusivement à la société de droit italien ALIENTECH S.R.L.

Par conséquent, les commandes de Logiciels passées par les Clients n'emportent aucun transfert des droits de propriété intellectuelle portant sur les Logiciels. En particulier et sans limiter la généralité de ce qui précède, au titre de la licence qui lui est consentie sur le Logiciel, le Client ne dispose que d'un droit d'usage, de chargement et d'utilisation du Logiciel, conformément et dans la limite des conditions générales de licence applicables et acceptées par le Client lors de l'activation dudit Logiciel.

Le Client s'engage, tant pour son compte qu'au titre de ses utilisateurs autorisés et ce dans les mêmes termes, à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle portant sur les Logiciels. Ils s'interdisent de mettre le Logiciel et sa documentation à la disposition de tiers, directement ou indirectement, à quelque titre, sous quelque forme et pour quelque cause que ce soient, en dehors des cas prévus dans le cadre de la licence d'utilisation des Logiciels. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client s'interdit notamment de copier, traduire, modifier, corriger, améliorer, adapter, décompiler par ingénierie inverse, créer des œuvres dérivées.

Article 7 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de ALIENTECH FRANCE ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution de ses obligations prévues aux présentes CGVS.

Outre les cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 Code civil et ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française, sont considérés de façon expresse comme cas de force majeure, sans que cette liste ne soit limitative : les guerres ; les émeutes ; les épidémies et pandémies ; les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies de tout ou partie des locaux de ALIENTECH FRANCE, de ses fournisseurs et/ou sous-traitants ; les grèves de tout ou partie du personnel de ALIENTECH FRANCE, de ses fournisseurs et/ou sous-traitants ; les embargo, les restrictions gouvernementales et/ou légales ; les fermetures administratives d'établissements de ALIENTECH FRANCE, de ses fournisseurs et/ou sous-traitants ordonnées par toute autorité compétente ; les dysfonctionnements dans les moyens de transport et/ou de communication ; les indisponibilités temporaires ou permanentes dans l'approvisionnement des produits, matières premières, composants et autres sous-ensembles utilisés pour la fourniture des Produits et/ou Logiciels.

Article 8 - LOI APPLICABLE – DIFFERENDS

Les présentes CGVS sont exclusivement régies par les dispositions de la loi française, à l'exclusion de la Convention de Vienne de 1980 sur la Vente Internationale de Marchandises.

Tout différend contractuel ou extracontractuel ayant trait aux présentes CGVS sera, à défaut de règlement amiable, soumis aux juridictions compétentes situées dans le ressort du siège social de ALIENTECH FRANCE, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente ou procédure en référé.